

Sujet : [INTERNET] Communiqué de presse: Mobilisation pour soutenir l'activité des professionnels du transport et de la logistique

De : Ministère de la Transition écologique et solidaire <presse.ministere@developpement-durable.gouv.fr>

Date : 19/03/2020 21:03

Pour : pref-communication@isere.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 19 mars 2020

Communiqué de presse

Mobilisation pour soutenir l'activité des professionnels du transport et de la logistique

Au travers de l'animation quotidienne réalisée par Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire et Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'Etat en charge des Transports, le Gouvernement est mobilisé pour soutenir l'activité des professionnels du transport et de la logistique.

La propagation mondiale du Covid-19 nous place dans une situation totalement inédite. Depuis le début de la crise, les professionnels du secteur du transport de marchandises toutes activités confondues (transport routier, logistique, entreprises d'exploitation et de manutention portuaires, fret aérien) ont répondu présent. La continuité des déplacements des personnes, ainsi que des approvisionnements de la population et des entreprises pour assurer le maintien de la chaîne logistique dans son ensemble, sont nécessaires dans ce moment de crise épidémique.

Le maintien des opérations de transport, de logistique d'exploitation et de manutention portuaire est absolument stratégique y compris dans sa partie internationale ou intercontinentale: le Gouvernement le sait, nos concitoyens s'en rendent compte, aujourd'hui plus que jamais. C'est pourquoi l'Etat prend de nombreuses mesures pour accompagner tous les professionnels de la chaîne du navire au magasin dans cette tâche.

Un arrêté sera publié dans les prochaines heures, relatif à la lutte contre la propagation du virus COVID-19 dans les transports publics collectifs routiers, guidés et ferroviaires de voyageurs, dans les transports de marchandises et dans les transports publics particuliers de personnes. Il précise les mesures exceptionnelles à prendre pour garantir la continuité des opérations de transport dans les meilleures conditions sanitaires, ainsi que les obligations d'information associées. Il s'agit de garantir la meilleure protection possible des passagers des transports publics comme des salariés des entreprises de transport.

L'Etat s'emploie également à maintenir l'ouverture des stations-service, aires de repos, toilettes et restaurants routiers en vente à emporter. Ces services sont en effet indispensables aux conducteurs. Une carte de tous les sites ouverts sera bientôt disponible sur Bison futé.

L'Etat accordera aux entreprises de transport les dérogations temporaires nécessaires aux différentes obligations administratives qui ne pourraient être satisfaites du fait de la crise sanitaire. Les entreprises de contrôle technique pour les poids lourds, les bus et les cars maintiennent par ailleurs leur activité, tout comme les garages assurant la réparation des véhicules.

S'agissant des attestations de circulation, l'utilisation des modèles disponibles en ligne est désormais bien comprise et les forces de l'ordre sont sensibilisées au caractère essentiel de l'ensemble des activités de transport et de logistique.

Afin de faciliter les réapprovisionnements, l'Etat accordera ce dimanche une autorisation exceptionnelle à la circulation de tous les poids lourds, notamment pour maintenir l'activité économique et le commerce alimentaire notamment de produits secs que les français ont massivement stockés cette semaine.

Pour aider les entreprises de transport à trouver un nombre suffisant de personnels afin de répondre à la demande, l'Etat encourage la mobilisation des conducteurs en activité partielle, en particulier via l'interim.

S'agissant du secteur de la manutention et de l'exploitation portuaire, l'Etat rappelle la publication par la branche de mesures utiles et de bonnes pratiques en matière sanitaire et d'organisation du travail pour prévenir la diffusion du COVID-19. Ces mesures simples doivent être respectées par l'ensemble des entreprises intervenant sur les places portuaires françaises.

Enfin, l'Etat demeure attentif à la situation des transports transfrontaliers, en lien avec les pays voisins : le Secrétaire d'Etat chargé des Transports Jean-Baptiste Djebbari a participé le 18 mars à un conseil extraordinaire des Ministres européens. Il a notamment plaidé pour une continuité maximale des services de fret ferroviaire et un accroissement de la coordination et de la solidarité entre pays européens, avec des mesures fortes en matière d'aides d'Etat pour obtenir des résultats rapides et concrets.

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports et l'ensemble du Gouvernement tiennent à adresser un message d'encouragement et de remerciement à l'ensemble des professionnels du transport et de la logistique pour leur engagement au service de la nation. Grâce à leur action, leurs compétences et leur sens des responsabilités, ils aideront nos concitoyens et notre économie à affronter les défis majeurs auxquels il faut faire face, aujourd'hui pendant la crise, mais aussi à permettre le moment venu le plein redémarrage de notre économie. Cet effort solidaire est crucial et nous devons tous leur en être pleinement reconnaissants.

Retrouvez le communiqué en ligne

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de Mme Elisabeth Borne : 01 40 81 78 31

Service de presse de M. Jean-Baptiste Djebbari : 01 40 81 77 57

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

[🐦 @Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)

[Désinscription ici](#)